RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR PLAINE

Conclusion sanitaire

2022

La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 38 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 288 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 10138 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E. PLAINE DE L ILL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E. PLAINE DE L ILL »

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **36**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **22,3 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Nombre de mesures : **584**
Conformité : **50 %**
Valeur maxi : **0,142 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,021 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **23,9 °f**
Valeur maxi : **26,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS GRAND EST - ARS Délégation Territoriale du Haut-Rhin - 45 rue de la Fecht - 68000 COLMAR
Courriel : ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr